

LES JOURS ET LES HEURES DU PIQUET DE GONFLAGE ET DE DISTRIBUTION DU MATÉRIEL

| Jours | Type de gonflage | Heure | Heure limite d'annonce | Valable de |
|----------|-------------------|------------------|------------------------|---------------|
| Lundi | Air | de 18h30 à 19h30 | 12h00 | Mai à Octobre |
| Mardi | Nitrox et Oxygène | de 18h30 à 19h30 | 12h00 | Mai à Octobre |
| Mercredi | Air | de 18h30 à 19h30 | 12h00 | Toute l'année |
| Judi | Nitrox et Oxygène | de 18h30 à 19h30 | 12h00 | Toute l'année |
| Vendredi | Air | de 18h30 à 19h30 | 12h00 | Toute l'année |

LES RÈGLES POUR LES GONFLAGES AIR (21% O₂) :

- Seul les membres du club actifs (et à jour avec les cotisations) sont autorisé à demander le gonflage de bouteilles privée et personnelles et/ou à demander du matériel du club. A partir du mois d'octobre 2010 les bouteilles autorisées pour le gonflage dans le club seront identifiées par une vignette spécifique.
- Les membres qui désirent faire gonfler et/ou emprunter du matériel du club doivent s'annoncer au machiniste de piquet Air soit par téléphone, SMS ou email en fonction des instructions qui se trouvent dans la liste « Machinistes actifs et autorisés à gonfler ». La liste « Planning piquets avec l'année » vous donne le groupe en charge du piquet pour un mois donné et le nom du machiniste à contacter en fonction du jour de passage de la semaine.
- Les machinistes de piquets ne se déplacent que si les membres demandent expressément un gonflage ou une présence pour retirer du matériel, **heure pour s'annoncer : de 08h00 à 12h00 le jour du piquet**. Lors de votre annonce de passage aux machinistes précisez :
 - A - L'heure de passage au club (à respecter).
 - B - Le nombre de bouteilles que vous apportez et le remplissage, exemple : une 15l gonflée à 50 / 100 / 150 bars. (La valeur en bars est approximative)
 Ces informations vont permettre aux machinistes d'évaluer les temps de gonflage.
- Il n'est pas garanti que tous les gonflages soient possibles et que si le nombre de bouteilles est trop important, le machiniste peut demander que certaines bouteilles soient gonflées que durant les piquets suivants. Dans ce cas il est possible de déposer les bouteilles au local compresseur et de passer les rechercher le jour du prochain piquet. Le machiniste de service à la réception des bouteilles transmettra les informations à son collègue.
- Les demandes pour réserver du matériel pour une date qui dépasse la semaine est à soumettre, par email, à la commission matériel. Dans ses cas précisez dans votre email, en plus du type de matériel, le motif de la réservation, la date à laquelle vous aimeriez disposer des articles et la date de retour.
- Le matériel peut être retiré et rendu uniquement durant le piquet air.
- Le piquet tient compte uniquement des personnes qui se sont annoncées comme indiqué, ses membres sont prioritaires pour le gonflage et pour retirer le matériel.

- Les membres qui demande un gonflage ou du matériels s'engage à se déplacer, dans le cas d'annulation le membre contact la personne de piquet dans les plus bref délais pour l'informer de l'annulation de sa demande et s'assure que se dernier à bien reçu l'information.
- Une fois terminé de gonfler ou de distribuer le matériels aux membres qui se sont annoncé, le machiniste à terminé son piquet et quitte le club.
- Si un ou plusieurs membres se présentent au club les jours de piquets pour gonfler ou retirer du matériel sans s'annoncer le machiniste peut décider de terminer le piquet sans donner suite à ses demandes.
- Le local compresseur est réservé pour le piquet de 18h00 jusqu'à la fin du piquet en fonction du nombre de gonflage mais au minimum jusqu'à 20h00. Cela signifie que personne, mis à part le/les machiniste/s de piquet, ne peut disposer du local de gonflage durant cette période.
- Pour des raisons de sécurité, durant les jours du miam-miam, les gonflages doivent se terminer au plus tard à **20h30**. Ainsi que durant les manifestations, formations et autre activités officielles du club le gonflage est interdit.
- Le matériel du club est disponible aux membres actifs selon « les règles du prêt du matériel de plongée » disponibles sur les tableaux d'affichage, local atelier, local matériel ainsi que sur le site internet su club.
- Seul le machiniste de piquet peut procéder à la distribution et à la réception du matériel. Pour toute demande particulière contacter la commission matériel.
- Chaque machiniste dispose, durant son piquet, d'un jeu de clés qui donne accès aux locaux. Le dernier jour du piquet, il transmet sa clé au machiniste du jour et du groupe suivant sans exceptions. *PS : Nous demandons à tous les membres du club de respecter les machinistes de piquet et de ne pas demander les clés en prêt même, à titre amicale. Merci pour eux !*

Nous rappelons à tous les machinistes qu'il est impératif de respecter les horaires affichés sur la porte du gonflage.

LES RÈGLES POUR LES GONFLAGES TECHNIQUES NITROX OXYGÈNE ET TRIMIX:

Pour les gonflages techniques, contacter par email le piquet à l'adresse suivante :
piquet-tech@plongeplo.ch, et suivre la procédure :

1) Annoncer la bouteille qui est prévue pour le gonflage et donner les informations suivantes :

- A - Bouteille privée ou club
- B - Volume de la bouteille
- C - Nombres de bars qu'il reste dans la bouteille
- D - Type de mélange qu'il reste dans la bouteille
- E - Le type de mélange que vous voulez obtenir
- F - La profondeur planifiée d'utilisation du mélange
- G - La date de la plongée planifiée – Attention ! les délais pour les gonflages techniques sont variables. Pour des gonflages Trimix et Nitrox par pressions partielles prévoir le gonflage au minimum 1 semaine avant la plongée (idéalement 2). La mesure du mélange se fait minimum 48h après le gonflage pour permettre aux strates de se mélanger.

Exception :

Pour les bouteilles-club Nitrox ou déco il faut déposer la bouteille, durant un piquet air, dans le local du compresseur, il faut informer le piquet technique, par email, que la bouteille numéro XY se trouvent au local compresseur, avec XY bars. Précisé aussi la nature du gaz.

2) Le piquet technique planifie la date du gonflage et vous envoi un email avec :

- A - La date du rendez-vous pour le gonflage
- B - Le prix indicatif du gonflage en fonction des informations que vous avez données. Seuls les gonflages Nitrox 32% sont compris dans la cotisation du membre actif du club et donc le prix est de zéro franc.

3) Le jour du gonflage :

- A - La bouteille sera gonflée exclusivement en présence du membre qui va utiliser la bouteille.
- B - A la fin du gonflage avec le MPS le membre qui utilise la bouteille doit remplir le « registre des gonflages techniques ». Pour les gonflages par pression partielle un nouveau rendez-vous avec le machiniste est pris pour vérifier le mélange final et remplir le « registre des gonflages techniques », (minimum 48 heures après le gonflage mais idéalement 10-15 jours après)
- C - Une fois le mélange enregistré dans le « registre des gonflages techniques », le membre règle le prix du gonflage directement au piquet technique en fonction du mélange réel.

Bouteille club, Nitrox ou déco :

Ce type de bouteille est à prendre exclusivement au près du machiniste de piquet air en suivant cette procédure :

- A - Le plongeur qui va utiliser la bouteille doit être présent personnellement pour la réception et doit disposer des niveaux de plongées requis pour ce type d'équipement.
- B - Le plongeur doit contrôler, en présence du machiniste de piquet, le mélange de sa bouteille et il doit remplir le « registre des gonflages techniques ».